VILLE DE Louviers en Normandie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNCIPAL
SÉANCE DU LUNDI 23 JUIN 2025

Date de convocation : 17 juin 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°25-062 à 25-101 incluse	25	07	08	32
De la délibération n°25-102 à 25-103 incluse	23	06	10	29
De la délibération n°25-104 à 25-107 incluse	25	07	08	32
Pour la délibération n°25-108	23	06	10	29
De la délibération n°25-109 à 25-124 incluse	25	07	08	32

Secrétaire : M. Marc RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mmes TERLEZ, PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, MM. DUVÉRÉ, BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, M. WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, RIVET, FERRY, ORTEGA, Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme Sylvie LANGEARD ayant donné pouvoir à Marie-Dominique PERCHET
- M. Daniel JUBERT Ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD
- M. Didier JUHEL ayant donné pouvoir à M. José PIRES
- Mme Ghislaine VANDAMME ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- Mme Marilyne MICHAUD ayant donné pouvoir à Mme Élodie DUCASTEL
- M. Olivier NIEL ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre DUVÉRÉ
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

ABSENT: M. Charles SAVY

$$$$$$$$$$$$$

DÉLIBÉRATION : 25-109 Avenant n°2 à la délégation de service public relative aux conceptions, réalisation, financement et exploitation d'un réseau de chaleur urbain

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-préfecture
Le : 30 JUIN 2025
Par affichage, le 30 JUIN 2025

Fait à Louviers, le 27 JUIN 2025

Le Maire,

VILLE DE LOUVIERS EURE

François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20250623-25-109-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

N° 25-109

AVENANT N°2 À LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE AUX CONCEPTIONS, RÉALISATION, FINANCEMENT ET EXPLOITATION D'UN RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN

RAPPORT

Monsieur le Maire indique que la Ville de Louviers par délibération n° 23-115 du conseil municipal en date du 25 septembre 2023 a autorisé le Maire a signé un avenant n°1 à la délégation de service public sous forme de concession relative aux conception, réalisation, financement et exploitation d'un réseau de chaleur avec Louviers Energie.

Cet avenant visait à

- stabiliser le prix de la fourniture d'énergie au détriment de l'augmentation de la part de la biomasse (R1) au profit de la réalisation d'études au frais exclusif de Louviers Energie visant à :
- étudier les solutions techniques permettant de réaliser ce passage à plus d'énergies renouvelables
- réaliser des études d'extensions du réseau
- mettre à jour es tarifs R2, relatif au niveau de subvention acquis sur la réalisation des travaux originaux de construction de la chaufferie qui a été moins important qu'escompté initialement (R2.4)
- mettre à jour le niveau de révision du prix de l'électricité (R 2.1)
- mettre à jour le Bordereau de Prix Unitaire pour réalisation des devis, qui permettra d'établir des devis au coût réel des travaux.

Louviers Energie a pu présenter l'avancée des études en CCSPL en décembre 2024 aux membres de la commission, et aux services de la Ville lors d'une réunion au centre technique municipal en avril 2025.
Les études s'avérant complexes, et la contractualisation foncière pour les servitudes de réseau et installation technique pour l'exploitation du réseau de chaleur, Louviers Energie n'est pas en mesure de proposer une solution complète d'amélioration du bouquet énergétique comme prévu.
Aussi, après avis de la CDSP réunie en séance le 12 juin 2025, il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir valider un avenant n°2 permettant le maintien des dispositions financières définies à l'avenant n°1 pour les abonnés et permettre à Louviers Energie de poursuivre les études pour améliorer la proportion d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique du réseau.

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20250623-25-109-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29

Considérant le projet d'avenant à la convention joint en annexe à la présente délibération.

Considérant l'avis favorable de la CDSP réunie le 12 juin 2025,

APPROUVE le projet d'avenant à la convention joint en annexe.

AUTORISE monsieur le maire ou son représentant à signer la convention et tout document y afférent.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme
Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20250623-25-109-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025